

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 1196 du 5 octobre 1946 relative à l'intégration dans les cadres locaux indigènes de quatre agents auxiliaires en service à la station inter coloniale de T. X. F

n° 1196

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 décembre 1946

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1946

Date du numéro
31 décembre 1946

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Au lieu de : « Sont intégrés pour compter du 1er octobre 1946 dans les cadres locaux indigènes avec une ancienneté de 1 an et 3 mois aux catégories et échelons ci-après... ». lire : « Sont intégrés pour compter du 1er janvier 1947 dans les cadres locaux indigènes avec une ancienneté de 1 an et 3 mois aux catégories et échelons ci-après... ».

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.